



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015

Date de convocation : 17 mars 2015

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, DEVEY Annie, LEHR Claude, CAPOZIO Marie, BUBENDORFF Jean-Luc, D'AMICO Lucette, FONT Christine, GEORGES Mathilde, GOETTELMMANN Sylvie, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : GUTHLIN Daniel,

Pouvoir : GUTHLIN Daniel à JUCHS Bernard.

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif et de gestion 2014
2. Budget primitif 2015
3. Subventions aux associations
4. Déclassement sentier des Labours
5. Prorogation crédit relais CCM – Frais 150 €
6. Rapport des commissions
7. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 9 MARS 2015

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 mars 2015.

POINT 01 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné, approuve le compte administratif 2014 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : | 881 526,65 € |
| - RECETTES DE FONCTIONNEMENT : | 1 602 154,46 € |
| - <i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</i> : | 720 627,81 € |
| RESULTAT DE CLOTURE : | + 720 627,81 € |

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : | 1 682 605,37 € |
| - RECETTES D'INVESTISSEMENT : | 2 323 967,10 € |
| - <i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</i> : | 641 361,73 € |

RESULTAT DE CLOTURE : **251 281,26 €**

Le Conseil Municipal approuve également le compte de gestion 2014 arrêté au même résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 251 281,26 € et un excédent de fonctionnement de 720 627,81 € ;

décide d'affecter la somme de 251 281,26 € à la section d'investissement, article 001, l'excédent de fonctionnement soit 720 627,81 € étant imputé à la section de fonctionnement, compte 002 du Budget Primitif 2015.

BUDGET ANNEXE

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 555 417,85 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 555 417,85 €
- *EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT* : 0 €
RESULTAT DE CLOTURE : **0 €**

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 339 167,85 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 216 250,00 €
- *DEFICIT D'INVESTISSEMENT* : 122 917,85 €
RESULTAT DE CLOTURE : **- 122 917,85 €**

Le Conseil Municipal approuve également le compte de gestion du Budget Annexe 2014 arrêté au même résultat.

POINT 02 : BUDGET PRIMITIF et BUDGET ANNEXE 2015

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné, vote le Budget Primitif de 2014 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 687 027,81 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 687 027,81 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 596 230,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 596 230,00 €

Et le Budget Annexe 2014 arrêté comme suit

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 122 917,85 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 122 917,85 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 122 917,85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 122 917,85 €

Les taux des 4 taxes restent inchangés pour 2015, à savoir :

Taxe d'habitation : 20,33
Taxe foncière (bâti) : 16,29
Taxe foncière (non bâti) : 84,93
CFE : 20,99

POINT 03 : SUBVENTIONS COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer et à la coopérative de l'école maternelle une subvention de 250 € pour l'année 2015.

Cette subvention est calculée au prorata des élèves scolarisés sur la base d'un montant par élève, montant révisé annuellement.

Aucune subvention ne sera versée à la coopérative de l'école primaire conformément à la demande de la directrice de l'école.

POINT 04 : SUBVENTIONS JEUNES LICENCIÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Conseil Général nous informant de l'octroi d'une subvention de 250 € à l'Association Sportive Schlierbach au titre des jeunes licenciés.

Cette subvention est accordée sous réserve du versement par la commune d'une subvention au moins égale à celle versée par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à l'Association Sportive Schlierbach une subvention de 250 € au titre des jeunes licenciés et impute la dépense au budget 2015. Cette subvention est comprise dans le montant versé annuellement à l'AS SCHLIERBACH (1130 € pour l'année 2015).

POINT 05 : SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote comme suit les subventions accordées aux associations pour l'année 2015 :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - ACL : 1800 € | - La source : 60 € |
| - Chorale Sainte-Cécile : 40 € | - Art Humanitaire : 860 € |
| - AS Schlierbach : 1130 € | - Apiculteurs du canton de Sierentz : 60 € |
| - Orchestre d'Harmonie : 170 € | - Pétanque Club : 150 € |
| - Amicale des sapeurs-pompiers : 40 € | - Les Amis de Lauzun : 40 € |
| - Soleil d'Automne : 330 € | - Les lutins de la planchette : 80 € |
| - Association Saint-Léger : 40 € | |

POINT 06 : DECLASSEMENT RUE DES LABOURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de déclassement de la rue des Labours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de déclassement d'une partie de la rue des Labours en vue de son aliénation et donne son accord pour le lancement d'une enquête publique.

POINT 07 : PROROGATION CREDIT RELAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune avait contracté un crédit relais de 1 150 000 € auprès de la CCM Porte du Sundgau pour une durée de 1 an. Ce crédit relais devait être

remboursé avec une partie de l'autofinancement annuel, le retour de la TVA des travaux de la salle des fêtes, les subventions du Conseil Général, la vente des 2 terrains encore disponibles dans la zone d'Activités et le résultat positif de l'aménagement de la Zone d'Activités par la SEMHA.

Plusieurs paramètres n'ont pas permis le remboursement à la date prévue initialement, entre autre, le non-paiement par la SEMHA du boni de l'aménagement de la zone d'Activités, le versement tardif de la subvention du Conseil Général ainsi que le report en 2015 de la vente des 2 terrains encore disponibles.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la prorogation de ce crédit relais pour une durée d'un an dont le remboursement s'effectuera par affectation de la TVA récupérée, des subventions reçues, du produit de la vente des terrains de la zone d'Activités ainsi que par le résultat positif de l'aménagement de la Zone d'Activités reversé à la commune par la SEMHA.

Les frais de dossier relatifs à cette prorogation s'élèvent à 150 € et sont imputés au Budget 2015.

POINT 08 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ANIMATION

COMMISSION URBANISME

COMMISSION VOIRIE

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

| NOM | Prénom | Qualité | Signature | Observation |
|-------------|-----------|----------------------|-----------|-------------|
| JUCHS | Bernard | Maire | | |
| BRISSIEUX | Yann | Adjoint au Maire | | |
| DEVEY | Annie | Adjointe au Maire | | |
| LEHR | Claude | Adjoint au Maire | | |
| CAPOZIO | Marie | Adjointe au Maire | | |
| BUBENDORFF | Jean-Luc | Conseiller municipal | | |
| D'AMICO | Lucette | Conseiller municipal | | |
| FONT | Christine | Conseiller municipal | | |
| GEORGES | Mathilde | Conseiller municipal | | |
| GOETTELMANN | Sylvie | Conseiller municipal | | |

| | | | | |
|----------|---------|----------------------|---------------|--|
| GUTHLIN | Daniel | Conseiller municipal | Absent excusé | |
| KESSLER | Evelyne | Conseiller municipal | | |
| OTT | Gérard | Conseiller municipal | | |
| SCHERRER | Maurice | Conseiller municipal | | |
| SEEL | Robert | Conseiller municipal | | |